

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Trois du mois de Juin à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – MM. Julien BONDOT – Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mme Marie-Flore DESIREE (excusée – pouvoir donné à M. Christian THENARD) – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre WILLIAM) – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS (excusé – pouvoir à M. Solaire COCO) – Mmes Marlène BORDELAIS (excusée – pouvoir à M. Ebéné BRIGITTE) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ADOPTION DU COMPTE DE
GESTION 2015 –
BUDGET PRINCIPAL**

CM-2016-4S-DAF-34

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes établis par le receveur municipal, pour l'année 2015 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par monsieur le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affecté à l'investissement : Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat à la clôture du compte de gestion 2015
Investissement	-2 817 880,63 €		2 891 394,13 €	73 513,50 €
Fonctionnement	4 054 252,71 €	2 519 924,25 €	2 336 544,14 €	3 870 872,60 €
Total	1 236 372,08 €	2 519 924,25 €	5 227 938,27 €	3 944 386,10 €

Article 2 : Le Maire, le receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

28 JUIN 2016

Et publication ou notification le **28 JUIN 2016**

Fait et délibéré à Gosier, le 23 juin 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : CM20164SDAF34 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160623-CM20164SDAF34-DE

Date de décision : 23/06/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)